



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit Juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux juillet 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-6-2-101

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET DE VALENCE D'AGEN

AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, BENOIT Pascal et DELFARIEL Eric

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Francine FILLATRE a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D1-6-2-101

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET DE VALENCE D'AGEN

AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une recyclerie à la déchetterie de Prouxet de Valence d'Agen.

Le marché a été notifié au groupement représenté par l'entreprise LE 23 ARCHITECTURE, le 14 juin 2022.

La Commission des Plis s'est tenue le 15 juin 2023 pour se prononcer sur l'avenant n°1.

Cet avenant a pour but d'arrêter le montant forfaitaire et définitif de la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre de ses missions.

Le montant provisoire de la rémunération du titulaire lors de la signature du marché était de 38 250€ HT, basé sur un pourcentage de 8,5% des travaux estimés lors de la phase consultation à 450 000 € HT.

Conformément à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, la rémunération provisoire devient définitive en phase Avant Projet Définitif (APD) lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'estimation à cette phase.

En phase APD l'estimation des travaux a été chiffrée à **629 600 € HT** et correspond à l'ensemble des besoins tel que définit dans le programme de maîtrise d'œuvre.

La rémunération définitive et forfaitaire du maître d'œuvre est établie à **53 516 € HT** soit le montant des travaux multiplié par le pourcentage (629 600 € x 8,5%).

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 28 Juillet 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 31 Juillet 2023

Le secrétaire de séance désigné
La Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **02 AOUT 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **02 AOUT 2023**

AR Préfecture

CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE A LA DECHETTERIE DE PROUXET DE VALENCE D'AGEN - AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230728- 2023D1_6_2_101-DE
Numéro d'acte :	2023D1_6_2_101
Date de décision :	28/07/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-6-2-0-0 (Commande Publique / Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre / avenants)
Fichier acte :	2023D1-6-2-101 CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE A LA DECHETTERIE DE PROUXET.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	02/08/2023 10:03:02
Date de réception de l'AR :	02/08/2023 10:03:12